

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY D'UN CONCOURS
D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS
1^{er} GRADE CLASSE NORMALE
EN INTERNE SUR EPREUVES**

**Direction des Ressources
Humaines et de la Formation**
162 Avenue Lacassagne
Bâtiment B
69424 LYON Cedex 03
Service des concours

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu le Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;
Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
Vu le Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu la décision d'ouverture du concours interne sur épreuves d'Adjoint des cadres Hospitaliers en date du 2 juin 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La composition du jury est fixée comme suit :

Directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, présidents :

- CHARTIER Julie, Directrice adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- DENIA SEVERAC Blanche, Directrice adjointe Transformation – performance, Siège administratif, Hospices Civils de Lyon,
- LUCINA Katia, Directrice adjointe Production et logistique, Siège administratif, Hospices Civils de Lyon,
- WYBRECHT Tiana, Directrice adjointe, centre hospitalier de Givors (69)

Deux fonctionnaires Hospitalier de catégorie A en fonctions dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, dont au moins un extérieur à l'établissement où les postes sont à pourvoir, membres :

- AUBERTIN Emilie, Attachée d'administration hospitalière Service formation, Siège administratif, Hospices Civils de Lyon,
- DA COSTA Emmanuelle, Responsable des achats, Groupement Hospitalier Nord Dauphiné (Bourgoin Jallieu - 38)
- DELAUNE Gaëlle, Responsable du bureau de la clientèle et du standard, hôpital du Gier (Saint Chamond - 42)
- DEMARS Didier, Attaché d'administration hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, Siège administratif, Hospices Civils de Lyon,
- LHOMOND Claire, Responsable du service Achats – Magasin, Centre Hospitalier du Mont d'Or (Albigny sur Saône - 69),
- PESENTI Xavier, Responsable des ressources humaines, Groupement hospitalier Nord, Hospices Civils de Lyon,
- SERUSIER POUMIROL Ophélie, Attachée d'administration hospitalière Direction des ressources humaines, Centre Hospitalier du Vinatier (Bron - 69)
- TAILLADE Laure, Responsable des ressources humaines Siège et instituts de formation, Hospices Civils de Lyon,
- VINCENT Anne Marie, Responsable des ressources humaines, Groupement hospitalier Est, Hospices Civils de Lyon,

Professeur de l'enseignement du second degré, enseignant dans une discipline correspondant aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- BEL HAJ SALAH Yousri, Professeur d'économie, Lycée Jacques Brel (Vénissieux - 69),
- COLLET Sandrine, Professeur de gestion financière, Lycée La Martinière Duchère (Lyon 9^{ème}),
- DELAGNEAU Sophie, Professeur d'économie, droit et gestion - Lycée La Martinière Duchère (Lyon 9^{ème})

Un examinateur spécialisé exerçant ou enseignant dans les disciplines des épreuves du concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours peut être adjoint au jury, en fonction de la nature particulière des épreuves.

- BOSSY Laetitia, Responsable des ressources humaines – Recrutement, attractivité, Siège administratif, Hospices Civils de Lyon,

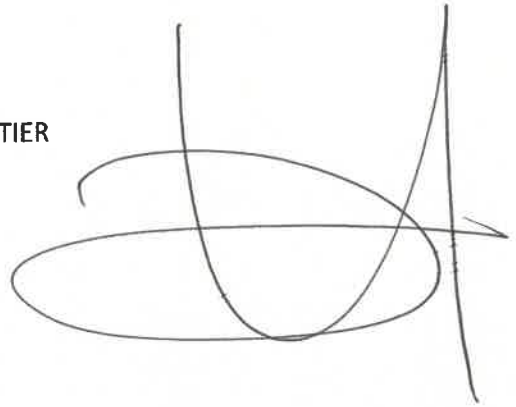
ARTICLE 2 :

Les membres de jury extérieurs à l'établissement organisateur du concours peuvent bénéficier de la prise en charge de leur frais de déplacement et d'une rémunération pour leur participation aux réunions de jury, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lyon, le 6 novembre 2025

La Directrice adjointe des ressources humaines et de la
formation

Julie CHARTIER

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the right side.